

# **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

## sur les conventions et engagements réglementés

### **Pierre et Vacances**

Société Anonyme  
au capital de 98.017.230 €  
11, rue de Cambrai  
75947 Paris Cedex 19

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2016**

### **Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton  
International

### **Commissaire aux Comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

### **ERNST & YOUNG et Autres**

### **Commissaire aux Comptes**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## PIERRE ET VACANCES

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

.../...

**I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

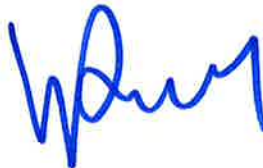
**II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 décembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton  
International



Virginie Palethorpe  
Associée

**ERNST & YOUNG et Autres**



Bruno Bizet  
Associé